Télépaiement - Demi-pension - Restauration scolaire

publié le 10/11/2023

Chers parents,

Le collège met en place le télépaiement depuis l'année scolaire 2022-2023.

Vous pouvez régler les factures de demi-pension par carte bancaire, de chez vous, via votre connexion Educonnect.

Le document relatif à ce service est disponible ci-dessous :

telepaiement_educonnect (PDF de 489.7 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.